

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
601-2-17

1989

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1996-02

Amendement 1

Appareils électromédicaux –

Partie 2:

**Règles particulières de sécurité des appareils
projecteurs de sources radioactives
automatiques télécommandés utilisés
en radiothérapie par rayonnement gamma**

Amendment 1

Medical electrical equipment –

Part 2:

**Particular requirements for the safety of
remote-controlled automatically-driven
gamma-ray afterloading equipment**

© CEI 1996 Droits de reproduction réservés — Copyright – all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

H

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 62C: Appareils de radiothérapie, de médecine nucléaire et de dosimétrie du rayonnement, du comité d'études 62 de la CEI: Equipements électriques dans la pratique médicale.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
62C/142/FDIS	62C/155/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

SOMMAIRE

Ajouter le titre du nouveau paragraphe suivant:

1.5 Normes Collatérales

Remplacer le titre de la SECTION DEUX par ce qui suit:

SECTION DEUX – CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT

Remplacer le titre de l'article 10 par ce qui suit:

10 Conditions d'environnement

Supprimer les titres des articles 11 et 12.

Page 4

Remplacer le titre de la SECTION SIX par ce qui suit:

SECTION SIX – PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'IGNITION
DE MÉLANGES ANESTHÉSIIQUES INFLAMMABLES

Remplacer le titre de la SECTION SEPT par ce qui suit:

SECTION SEPT – PROTECTION CONTRE LES TEMPÉRATURES EXCESSIVES
ET LES AUTRES RISQUES

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 62C: Equipment for radiotherapy, nuclear medicine and radiation dosimetry, of IEC technical committee 62: Electrical equipment in medical practice.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
62C/142/FDIS	62C/155/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 3

CONTENTS

Add the title of the following new subclause:

1.5 Collateral Standards

Replace the title of SECTION TWO by the following:

SECTION TWO – ENVIRONMENTAL CONDITIONS

Replace the title of clause 10 by the following:

10 Environmental conditions

Delete the titles of clauses 11 and 12.

Page 5

Replace the title of SECTION SIX by the following:

SECTION SIX – PROTECTION AGAINST HAZARDS OF IGNITION OF
FLAMMABLE ANAESTHETIC MIXTURES

Replace the title of SECTION SEVEN by the following:

SECTION SEVEN – PROTECTION AGAINST EXCESSIVE TEMPERATURES AND
OTHER SAFETY HAZARDS

Remplacer le titre de la SECTION HUIT par ce qui suit:

**SECTION HUIT – PRÉCISION DES CARACTÉRISTIQUES DE FONCTIONNEMENT
ET PROTECTION CONTRE LES CARACTÉRISTIQUES DE SORTIE PRÉSENTANT DES RISQUES**

Remplacer le titre de l'article 51 par ce qui suit:

51 Protection contre les caractéristiques de sortie présentant des risques

Remplacer le titre de la SECTION NEUF par ce qui suit:

**SECTION NEUF – FONCTIONNEMENT ANORMAL ET CONDITIONS DE DÉFAUT;
ESSAIS D'ENVIRONNEMENT**

Page 6

PRÉAMBULE

Supprimer le point 4).

PRÉFACE

Remplacer la liste des publications par ce qui suit:

Publications n^{os} 601-1 (1988): Appareils électromédicaux – Première partie: Règles générales de sécurité.
Amendement 1 (1991).
Amendement 2 (1995).

601-1-2 (1993): Appareils électromédicaux. Première partie: Règles générales de sécurité – 2. Norme
collatérale: Compatibilité électromagnétique – Prescriptions et essais.

788 (1984): Radiologie médicale – Terminologie.

Autre publication citée:

ISO 361 (1975): Symbole de base pour les rayonnements ionisants.

Page 8

INTRODUCTION

Remplacer le texte entre parenthèses par ce qui suit:

CEI 601-1, deuxième édition (1988), amendement 1 (1991) et amendement 2 (1995).

Supprimer la note de bas de page.